

Les artistes-auteurs en 2018

En 2018, plus de 43 000 personnes sont affiliées à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) et à la Maison des artistes (MDA), les deux associations chargées de gérer, pour le compte du régime général de Sécurité sociale, la protection sociale des artistes-auteurs (voir encadré). Sous ce régime sont regroupées toutes les professions donnant lieu à une rémunération en droits d'auteur ou à une rémunération liée à la vente d'œuvres. Ainsi, sous le régime « artistes-auteurs » se retrouvent les professionnels des arts graphiques et plastiques (peintres, graphistes, sculpteurs, dessinateurs...), les professionnels du livre (écrivains, traducteurs, illustrateurs), les photographes, ou encore les auteurs d'œuvres audiovisuelles ou de compositions musicales. Ces différents groupes professionnels constituent donc un ensemble extrêmement hétérogène, tant par les métiers exercés, la nature des revenus perçus que par les modes de production dans lesquels s'inscrivent leurs créations artistiques (vente de biens uniques, industries culturelles...).

Une population plutôt masculine, d'âge intermédiaire et francilienne

En 2018, parmi les artistes-auteurs affiliés, les professions dont les effectifs sont les plus importants sont les graphistes (13 700), les peintres (6 000) et les photographes (4 300) (tableau 1). Ces trois catégories regroupent à elles seules plus de la moitié des affiliés de l'Agressa et de la MDA.

Les hommes sont surreprésentés parmi les artistes-auteurs affiliés (57 % contre 52 % au sein de la population française active). Les professions les plus masculines sont les auteurs de compositions musicales et chorégraphes (89 % d'entre eux sont des hommes), les photographes (75 %), les dessinateurs (64 %) et les sculpteurs (62 %). À l'inverse, certaines professions sont très féminisées, notamment les dessinateurs textiles (91 % de femmes) et dans une moindre mesure, les traducteurs (68 %).

La population des artistes-auteurs est plus âgée que l'ensemble de la population active. L'âge moyen des artistes-auteurs est en effet de 46 ans contre 42 ans en moyenne parmi l'ensemble des actifs. Les moins de 25 ans y sont sous-représentés (1 % contre 8 % de la population active) et les plus de 65 ans, à l'inverse, surreprésentés (5 % contre 1 % de la population

Pour en savoir plus

- Gwendoline VOLAT, *Les Auteurs du livre affiliés à l'Agressa*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, juillet 2016
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Frédérique PATUREAU et Jérémy SINIGAGLIA, *Artistes plasticiens : de l'école au marché*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », octobre 2020
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022

active). La population la plus âgée est celle des sculpteurs (53 ans en moyenne), la plus jeune, celle des graphistes (41 ans).

En 2018, plus de la moitié des artistes-auteurs affiliés habitent en Île-de-France. Cette concentration francilienne est particulièrement marquée chez les auteurs d'œuvres audiovisuelles (70 % d'entre eux résident en Île-de-France). À l'inverse, les illustrateurs de l'édition et les sculpteurs sont beaucoup mieux répartis sur l'ensemble du territoire (respectivement 29 % et 32 % d'entre eux sont franciliens), tout en étant plus présents en Île-de-France que la moyenne des actifs (20 % de Franciliens).

Des revenus artistiques moyens très contrastés selon la profession

En 2018, le revenu artistique¹ annuel moyen des artistes-auteurs est de 29 800 euros, mais cette moyenne varie très fortement d'une profession à l'autre (tableau 2). Les auteurs de compositions musicales, les auteurs d'œuvres audiovisuelles, les auteurs de logiciels et du multimédia interactif et les écrivains sont les professions déclarant les revenus artistiques moyens les plus élevés (plus de 45 000 euros en moyenne), tandis qu'à l'inverse, les plasticiens, les dessinateurs et les métiers d'art de création ont des revenus moyens particulièrement faibles (moins de 20 000 euros en moyenne).

De plus, au sein d'une même profession, les variations de revenu artistique d'un individu à l'autre sont particulièrement importantes, une minorité d'auteurs concentrant une part importante des revenus totaux de la profession. L'étude du revenu artistique moyen ne rend donc compte que très imparfaitement de la distribution des revenus artistiques des artistes-auteurs. Celle du revenu médian la complète : ainsi, en 2018, la moitié des artistes-auteurs déclarent un revenu artistique inférieur à 15 800 euros. Comparé à l'ensemble de la population active, ce revenu artistique médian est inférieur de 15 % à celui des salariés (18 600 euros en 2017) et de 46 % à celui des non-salariés (29 500 euros en 2017).

Une très forte concentration du revenu artistique

L'étude de la concentration des revenus artistiques met en évidence de fortes inégalités économiques. En effet, la moitié la plus faiblement rémunérée des artistes-auteurs se partage 14 % seulement de l'ensemble des revenus d'auteurs, tandis qu'à l'opposé, les 10 % d'auteurs les mieux dotés se partagent près de la moitié (48 %) de l'ensemble des revenus artistiques (graphique 1). Plus précisément, 1 % des artistes-auteurs (soit environ 400 personnes) touchent des revenus artistiques supérieurs à 225 000 euros en 2018, se partageant ainsi un cinquième de l'ensemble des revenus artistiques de la population affiliée. Ce sont principalement des auteurs d'œuvres audiovisuelles (105 individus), des compositeurs et chorégraphes (74 individus), des écrivains (69 individus) et des peintres (45 individus).

Les différences de revenus artistiques entre les hommes et les femmes sont très marquées, quelle que soit la discipline

Les hommes ont des revenus artistiques supérieurs à ceux des femmes dans toutes les professions sans exception : en moyenne, un homme artiste-auteur touche 35 000 euros de revenu artistique et une femme 22 000 euros en 2018, soit un revenu 1,6 fois plus élevé pour les hommes (tableau 3). Si toutes les professions d'auteur sont concernées, celles qui enregistrent les écarts les plus importants sont toutefois celles où les effectifs féminins sont en minorité (auteurs de compositions musicales et chorégraphes, auteurs du multimédia interactif et de logiciels).

1. La source exploitée couvre les revenus tirés des seules activités artistiques des artistes-auteurs (vente d'œuvre, droits d'auteur, etc.). Elle ne prend donc pas en compte leurs éventuels autres revenus.

Sources et définitions

Le régime de protection sociale des artistes-auteurs¹

Toute vente, diffusion ou exploitation commerciale par un diffuseur d'une œuvre originale donne lieu au versement d'une rémunération à son auteur. Jusqu'en 2018, ces revenus d'auteur faisaient l'objet de contributions (CSG et CRDS) et de cotisations sociales (maladie, retraite) auprès de deux associations agréées conjointement par le ministère chargé de la Sécurité sociale et le ministère de la Culture :

- la Maison des artistes pour les œuvres d'art graphiques et plastiques ;
- l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique.

Le régime de protection sociale des artistes-auteurs trouve son origine en 1964, date à laquelle les artistes peintres, sculpteurs et graveurs ont été rattachés au régime général de Sécurité sociale, à l'initiative du ministre André Malraux. Il a été ensuite progressivement étendu à d'autres catégories d'auteurs (écrivains, illustrateurs, photographes, graphistes, etc.). Les artistes-auteurs n'étant pas salariés, c'est un seuil de revenu artistique (900 fois la valeur du Smic horaire, soit un peu moins de 9 000 euros pour l'année 2018) qui détermine l'affiliation au régime, c'est-à-dire l'accès aux prestations sociales (indemnités maladie, maternité, paternité, adoption, etc.). Lorsque ce seuil n'est pas atteint, l'affiliation ou son maintien peuvent être prononcés, à titre dérogatoire, par la commission professionnelle de la Maison des artistes ou de l'Agressa, qui juge de l'engagement professionnel de l'artiste-auteur.

Si l'artiste-auteur n'est pas affilié au régime (parce qu'il n'a pas de revenus artistiques suffisants ou parce qu'il bénéficie déjà d'une couverture sociale du fait d'une autre activité professionnelle), il est dit assujetti.

Le régime des artistes-auteurs a été profondément réformé en 2019 : transfert de la gestion du recouvrement des cotisations à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), disparition de la distinction entre affiliés et assujettis, surcotisation volontaire à l'initiative des personnes, etc.

Sources

Les données présentées ici sont tirées d'une exploitation statistique réalisée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) des données administratives de l'Agressa et de la Maison des artistes pour l'année 2018.

Les données sur la population générale mobilisées à titre de comparaison sont tirées de : Enquête Emploi 2018, Insee ; Recensement 2017, Insee ; panel tous salariés 2017, Insee ; base non salariée 2017, Insee. Pour plus d'informations, voir la fiche « Emploi culturel ».

1. Les informations ci-dessous sont pertinentes pour la période concernée par cette étude (2018).

Tableau 1 – Caractéristiques démographiques des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018

En unités, % et années

	Effectifs	Part	Âges		Lieu de résidence	Sexe
			Âge moyen	Part de moins de 40 ans (%)	Part de résidents en Île-de-France (%)	Part de femmes (%)
Ensemble des affiliés à l'Agessa et à la MDA	43 200	100	46	33	51	43
Graphistes	13 700	32	41	47	54	46
Peintres	5 900	14	52	16	39	45
Photographes	4 300	10	47	26	58	25
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 900	9	46	30	70	44
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	2 600	6	52	14	51	50
Illustrateurs hors édition	2 500	6	43	43	47	44
Auteurs de réalisations de plasticiens	2 200	5	44	41	51	50
Sculpteurs	1 900	4	53	13	32	38
Illustrateurs de l'édition	1 700	4	46	30	29	39
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	1 200	3	49	25	62	11
Traducteurs	1 100	3	49	25	51	68
Dessinateurs	800	2	45	36	50	36
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	600	1	43	40	48	19
Dessinateurs textile	500	1	45	34	60	91
Métiers d'art de création	300	1	49	26	37	61

Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa en 2018.
 Note de lecture : en 2018, 13 700 personnes sont affiliées en tant que graphistes, soit 32 % des artistes-auteurs affiliés. Ils ont en moyenne 41 ans, 51 % d'entre eux vivent en Île-de-France et 43 % sont des femmes.

Source : Agessa, Maison des artistes, traitements DEPS., Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Revenus moyens et médians des affiliés à l’Agressa et à la MDA en 2018

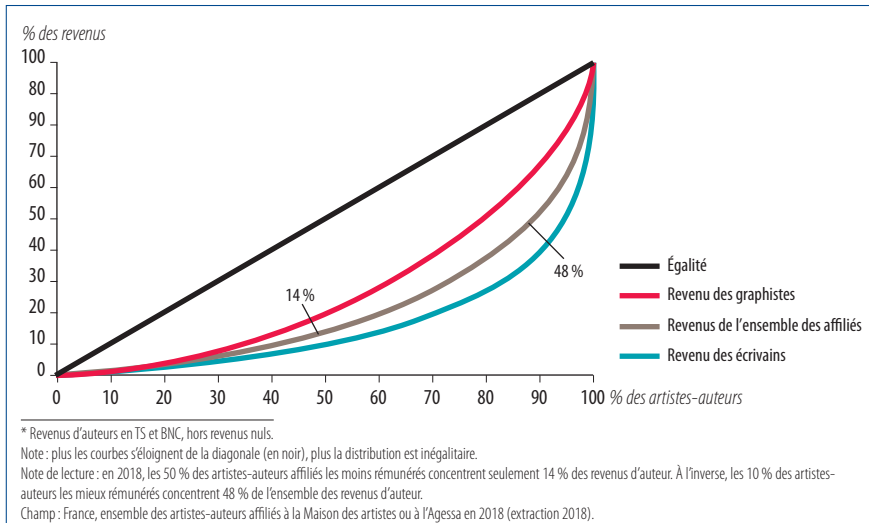
En % et euros

	Part de revenus nuls (%)	Revenu moyen*	Revenu médian*
Ensemble des affiliés à l’Agressa et à la MDA	4	29 800	15 800
Graphistes	3	25 200	18 700
Peintres	6	21 000	9 900
Photographes	7	28 700	16 500
Auteurs d’œuvres audiovisuelles	2	51 100	25 900
Écrivains et auteurs d’œuvres dramatiques	2	44 900	17 500
Illustrateurs hors édition	4	23 200	14 300
Auteurs de réalisations de plasticiens	7	17 200	10 000
Sculpteurs	7	26 000	10 600
Illustrateurs de l’édition	2	31 400	15 300
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	3	75 400	25 600
Traducteurs	2	23 000	17 500
Dessinateurs	4	19 300	11 300
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	7	46 000	23 100
Dessinateurs textile	5	22 100	15 300
Métiers d’art de création	6	14 300	9 600

* Revenus d’auteurs en TS et BNC, hors revenus nuls.
 Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l’Agressa en 2018.

Source : Agressa, Maison des artistes, traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Concentration des revenus des artistes-auteurs affiliés à l’Agressa et à la MDA en 2018



Source : Agressa, Maison des artistes, traitements/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Revenus moyens et médians en fonction du sexe des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018

En euros

	Femmes		Hommes	
	Revenu moyen*	Revenu médian*	Revenu moyen*	Revenu médian*
Ensemble des affiliés à l'Agessa et à la MDA	22 200	13 700	35 400	17 600
Graphistes	21 600	16 700	28 200	20 500
Peintres	12 700	8 700	27 600	11 300
Photographes	22 400	13 700	30 900	17 700
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	40 400	23 100	59 700	28 100
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	33 300	16 400	56 700	19 200
Illustrateurs hors édition	18 700	11 900	26 900	17 100
Auteurs de réalisations de plasticiens	13 400	8 900	20 900	11 200
Sculpteurs	17 300	8 900	31 100	11 900
Illustrateurs de l'édition	20 600	13 100	38 500	17 100
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	37 400	17 400	80 300	27 100
Traducteurs	21 100	17 100	27 000	19 700
Dessinateurs	17 900	9 300	20 100	12 300
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	26 400	16 500	50 500	24 000
Dessinateurs textile	21 900	15 000	23 700	17 700
Métiers d'art de création	13 800	9 000	15 300	10 500

* Revenus d'auteurs en TS et BNC, hors revenus nuls.
 Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa en 2018.

Source : Agessa, Maison des artistes, traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2022